



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 mars 2025

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Madame Elisabeth SCHNEIDER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Pierre BIHL (en visioconférence), Monsieur Jean-Claude BUFFA (en visioconférence), Monsieur Lucien MULLER.

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Représentants de l'administration : Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Emilie BRIAND, Delphine SOUAN, Séverine STOEHR, Sophie VAUTHIER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 587 : Gouvernance : Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 23 janvier 2025

Pour mémoire, le procès-verbal a été transmis par courriel le 28 février 2025.

La Présidente demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler.

La Présidente propose l'approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 23 janvier 2025.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Comité syndical du 23 janvier 2025.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 14/03/2025

Catherine GREIGERT



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 mars 2025

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Madame Elisabeth SCHNEIDER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Pierre BIHL (en visioconférence), Monsieur Jean-Claude BUFFA (en visioconférence), Monsieur Lucien MULLER.

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Représentants de l'administration : Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Emilie BRIAND, Delphine SOUAN, Séverine STOEHR, Sophie VAUTHIER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 588 : Finances : Approbation des cotisations des membres du SMO pour 2025

Les statuts déterminent les contributions des membres en leur article 19 :

« Article 19 : Contributions des membres »

Les contributions sont fournies :

- sous forme de participation financière au budget annuel ;
- sous forme de participation ou de mise à disposition de personnels qui continuent à être rémunérés par les membres ;
- sous forme de mise à disposition de locaux ;
- sous forme de mise à disposition de matériel qui reste la propriété des membres ;
- sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du Syndicat la valeur étant appréciée d'un commun accord.

La répartition, la nature et les montants des contributions des membres au budget du Syndicat sont déterminés chaque année par le Comité Syndical lors de la préparation du budget.

Conformément à ce qui a été convenu lors des séances présidant à la création du comité syndical et de la modification des statuts en date du 10 octobre 2024, il est proposé de déterminer les contributions selon deux principes distincts :

A/ la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace

B/ la contribution des membres du collège communal et intercommunal

C/ la contribution des membres du collège des Etablissements Publics

A/ La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

La CeA a demandé l'inscription de 1,08 M€, correspondant à une baisse de la dotation de 10%, dans le cadre des économies demandées à l'ensemble de ses partenaires. Les Orientations Budgétaires du mois de janvier avaient intégré une prévision à - 5%.

La dotation pourrait se répartir de la façon suivante :

- 1,054 M€ au titre de la contribution statutaire au fonctionnement du syndicat avec un premier acompte de 250 k€, d'un deuxième acompte de 277 k€ et le solde de la subvention à 50% pour 527 k€,
- 26 k€ pour la subvention de fonctionnement relative à la valorisation des sites et collections archéologiques de la CeA.

B/ Contributions du collège communal et intercommunal

Selon les principes statutaires, les contributions des collectivités territoriales membres de ce collège participent également de l'exercice des missions de service public au budget annuel.

Les contributions des membres du collège communal et intercommunal sont établies selon un principe de progressivité, fonction de seuils de population.

Pour le collège communal, il est proposé de conserver les seuils de population et de maintenir les montants arrêtés en 2024, et savoir :

< 2000 hab. = 315 €

< 5000 hab. = 1050 €

< 10 000 hab. = 2 100 €

> 10 000 à < 20 000 hab. = 3 150 €

Puis 1 050 € supplémentaire par tranche de 10 000 habitants.

Les montants des contributions 2025 pourront ainsi être fixés à :

- **2 100 € pour la Ville d'Ensisheim**
- **3 150 € pour la Ville de Sélestat**

C/ Contributions du collège des Etablissements Publics

Selon les principes statutaires, peuvent également adhérer au présent syndicat des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ou autres établissements Publics situés sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette adhésion ne peut se faire que sur le fondement de compétences en archéologie, aménagement du territoire, patrimoine historique, recherche, enseignement supérieur ou développement culturel.

Les montants des contributions 2025 pourront ainsi être fixés à

- **1 000 € pour l'Etablissement Public Foncier d'Alsace**

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité les cotisations des membres du SMO.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 14/03/2025

Catherine GREIGERT



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 mars 2025

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Madame Elisabeth SCHNEIDER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Pierre BIHL (en visioconférence), Monsieur Jean-Claude BUFFA (en visioconférence), Monsieur Lucien MULLER.

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Représentants de l'administration : Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Emilie BRIAND, Delphine SOUAN, Séverine STOEHR, Sophie VAUTHIER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 589 : Finances : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du budget Archéologie Alsace peut se résumer de la manière suivante :

<i>Opérations de l'exercice</i>		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	6 057 957,73 €	6 296 304,77 €
Résultat	+ 238 347,04 €	
<i>PM : restes à réaliser 2024 (repris au BP 2025)</i>	63 326,47 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	771 272,65 €	618 218,78 €
Résultat	- 153 053,87 €	
<i>PM : restes à réaliser 2024 (repris au BP 2025)</i>	50 368,24 €	
RESULTAT GLOBAL	+ 85 293,17 €	

Avec une recette élevée liée à l'activité des opérations de fouilles, à la forte activité des diagnostics, la neutralisation d'une partie des amortissements du bâtiment, des moyens mis en œuvre pour les économies en dépenses de fonctionnement et malgré la baisse de 5% de la dotation de la CeA, du coût de l'inflation sur l'énergie et des charges générales, les intérêts bancaires indexés sur le taux du livret A, et conformément à la prospective énoncée lors du débat d'orientation budgétaire 2025 ; l'exercice 2024 s'achève sur un excédent en section de **fonctionnement (+ 238 347,04 €)** et sur un déficit en section d'**investissement (- 153 053,87€)**.

Le résultat global de l'exercice s'élève ainsi à **+ 85 293,17 €**.

Le résultat cumulé s'établit quant à lui de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	+ 643 938,75 €
INVESTISSEMENT	- 63 355,51 € *
Excédent cumulé	+ 580 583,24 €

* Le déficit cumulé d'investissement et l'intégration des reports au budget primitif 2025 sera couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé

Les restes à réaliser de l'exercice à reporter au budget primitif 2025 représentent :

En section de fonctionnement :

- 63 326,47 € concernent essentiellement les études et les analyses des opérations archéologiques.

En section d'investissement :

- 50 368,24 € concernent la fin des projets d'applicatifs métiers.

L'évolution détaillée de la situation financière peut se résumer de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Les recettes

La subvention de diagnostics d'archéologie préventive

La subvention de l'Etat, versée par le Ministère de la Culture qui est stable et s'élève pour l'exercice 2024 à **1,47 M€**.

Les recettes de fouilles

Avec une forte activité des opérations de fouilles de l'exercice 2024, les recettes s'élèvent comme en 2023 à pratiquement **2,97 M€**, avec une réalisation effective minimale attendue de l'ordre de 2,8 M€, pour être à l'équilibre.

Les phases études et de rendus de rapports s'étaleront encore sur 2025. Le stock des opérations restant à finaliser pour libérer des moyens pour de nouvelles fouilles n'est toutefois pas encore complètement résorbé.

Les contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, les participations de l'Etat et autres collectivités

La dotation de la Collectivité européenne d'Alsace, s'est élevée à **1,17 M€** pour financer les missions de service public. Elle intègre la baisse de 5% (- 60 k€) par rapport à 2023 (1,23 M€).

A cette dotation de base s'ajoute la dotation spécifique pour la gestion de sites et collections (essentiellement la fouille programmée de Mutzig *Rain*) pour **26 k€**.

L'Etat (DRAC) a subventionné à hauteur de **150 k€** les projets culturels, scientifiques et patrimoniaux portés par l'établissement, dont celui du chantier des collections à hauteur de 70 k€ pour les charges de personnel et l'acquisition des fournitures.

Le reversement de la CeA porteur du projet Interreg Rhin Supérieur « Promotion et valorisation des châteaux forts du Rhin Supérieur » sur la contribution de l'établissement au programme 2024 à **27 k€**.

Et pour finir, s'ajoute un montant de **5 k€** pour la cotisation des communes membres du syndicat.

Les autres produits de gestion courante et reprise des subventions

La recette de **170 k€** correspond essentiellement à la régularisation de la part employeur à 50% de l'attribution des tickets restaurant aux agents (40 k€), à des prestations extérieures d'analyses et d'études effectuées par les spécialistes, au produit des cessions des véhicules et à de la régularisation (93 k€), et aux atténuations de charges sur remboursement sur rémunération des agents en arrêt (37 k€).

La reprise des subventions transférables Etat, Région et CeA pour **210 k€** permet d'équilibrer et de régulariser les écritures de reprise en dépenses d'investissement.

La neutralisation d'une partie de l'amortissement 2024 du bâtiment à hauteur de **100 k€**

Soit une exécution totale 2024 des recettes de fonctionnement à **6 296 304,77 €**.

Les dépenses, une consommation variable liée au niveau d'activité :

Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant sont constants et se traduisent en 2024 par une baisse de 60 k€ correspondant à des économies, en particulier celle sur la consommation de l'énergie du bâtiment.

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) à 3,68 M€ :

Le 1^{er} grand poste de l'exécution des dépenses correspond à la masse salariale totale de **3,56 M€** et reflète une stabilité par rapport à 2024.

Les autres lignes budgétaires des charges de personnel sont complétées de **114 k€** pour les versements aux œuvres sociales (17 k€), aux participations de l'achat des tickets restaurant, et de l'abonnement de domicile-travail (97 k€).

Les charges à caractère général (chapitre 011) à 1,64 M€ :

Le 2^e grand poste de l'exécution 2024 a été consacré aux moyens de terrassement pour **792 k€**, il apparaît ainsi une exécution de 411 k€ pour les opérations de diagnostics et de 381 k€ pour celles des fouilles.

Des études et les analyses affichent une exécution à **205 k€** (dont 56 k€ de report).

Les autres dépenses se répartissent à hauteur de **643 k€** pour les frais de fonctionnement des unités (fournitures, supports de communication, matériels et équipements de chantier, ouvrages, abonnements, cotisations, maintenances informatiques, frais de télécommunication, honoraires, carburant et frais liés à la flotte automobiles) et du bâtiment (consommation eau et électrique, réparations et contrats de maintenance, assurance, nettoyage des locaux et achat de petits équipements) à 586 k€. Les frais de déplacements liés à l'activité des agents correspondent à 57 k€.

La dotation aux amortissements et les charges de gestion courante à 740 k€ :

La dotation aux amortissements s'élève désormais à **603 k€**. Pour les autres charges de gestion courante, il a été exécuté le montant de **137 k€ €**. Pour le remboursement des intérêts bancaires des prêts de la construction du CCE et des écritures de régularisation de la cession des immobilisations.

Soit une exécution totale 2024 des dépenses de fonctionnement à **6 057 957,73 €**.

Pour la section d'investissement :

Les recettes

Les recettes d'amortissement à hauteur de **603 k €** dont 361 K€ pour le bâtiment et qui couvrent l'essentiel des besoins d'investissement.

Et les écritures de cession avec la plus-value lors de la cession des véhicules pour **15 k€**.

Soit une exécution totale 2024 des recettes d'investissement à **618 218,78 €**.

Les dépenses

Les éléments de la dette à **228 k€**, relatifs au remboursement du capital et qui découlent des emprunts de la construction du CCE, ainsi que l'inscription de la reprise des subventions transférables Etat, Région et CeA pour **210 k€** et qui s'équilibre en recettes de fonctionnement.

La neutralisation d'une partie de l'amortissement 2024 du bâtiment à hauteur de **100 k€**.

Des acquisitions pour **233 k€** :

- 63 k€ au remplacement de la flotte automobile et pour le développement durable, en réduisant l'impact carbone et pollution de l'activité en remplaçant les véhicules diesels par des véhicules essence et hybrides rechargeables,
- 30 k€ aux mobiliers, matériels, outillages techniques et divers travaux sur le bâtiment.
- 140 k€. pour la poursuite et mise à niveau de l'infrastructure dont celui du serveur et des baies de stockage informatique et complétée de développements et d'applicatifs métiers.

Soit une exécution totale 2024 des dépenses d'investissement à **771 272,65 €**.

Etat de la dette au 31/12/2024 :

REPARTITION PAR PRETEUR	N° prêt /taux /date fin du prêt	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2024	Annuités payées au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts (dont ICNE)	Capital
TOTAL		5 631 934,00 €	3 626 576,19 €	352 544,90 €	123 840,06 €	228 704,84 €
CAISSE D'EPARGNE ALSACE	N° 8968441 <i>Taux fixe</i> 3,51% <i>fin au</i> 31/12/2026 <i>(reste 2 ans)</i>	250 000.00 €	33 333,16 €	18 202,30 €	1 535,62 €	16 666,68 €
CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	N° B365 <i>Taux fixe</i> 4,55% <i>fin au</i> 31/10/2027 <i>(reste 3 ans)</i>	280 000.00 €	55 999,84 €	22 170,17 €	3 503,49 € <i>(dont 424,67 € ICNE)</i>	18 666,68 €
CAISSE D'EPARGNE ALSACE	N° 9555570 <i>Taux fixe</i> 3,20% <i>fin au</i> 31/12/2035 <i>(reste 11 ans)</i>	450 000.00 €	247 500,00 €	30 870,00 €	8 370,00 €	22 500,00 €
CAISSE D'EPARGNE ALSACE	N° 9564702 <i>Taux fixe</i> 1,35% <i>fin au</i> 01/06/2040	1 802 000.00 €	1 176 042,14 €	93 713,49 €	17 839,81€ <i>(dont 1 323,05 € ICNE)</i>	75 873,68 €

	(reste 15,5 ans)					
BANQUE DES TERRITOIRES « CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS »	N° 5079279 Taux variable au 31/12/2024 4% (1% + taux Livret A) fin au 01/06/2047 (22,5 ans)	2 849 934,00 €	2 113 701,05 €	187 588,94 €	92591,14 € (dont 6 942,39 € ICNE)	94 997,80 €

Le montant du capital remboursé en 2024 est de 228 704,84 €. Celui des intérêts est de 123 840,06 € (dont 8 690,11 € d'ICNE), qui augmente avec la révision du taux du livret A. La charge financière totale est de 352 544,90 €.

Pour mémoire, le niveau de remboursement des emprunts était revenu depuis 2018 au niveau des loyers + charges versées annuellement dans les anciens locaux CIRSUD, qui constituait l'objectif financier à respecter. Ces remboursements auraient dû progressivement décroître au fil des années, mais l'augmentation du taux du livret A, entraîne un renchérissement de la charge d'intérêt de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires.

Mme la Présidente quitte la salle pour l'approbation du Compte Financier Unique.

La Présidence du vote est confiée au Vice-président, M. Lucien MULLER.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de M. Lucien MULLER pour ce point,

APPROUVE à l'unanimité le Compte financier unique 2024.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 14/03/2025

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 mars 2025

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Madame Elisabeth SCHNEIDER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Pierre BIHL (en visioconférence), Monsieur Jean-Claude BUFFA (en visioconférence), Monsieur Lucien MULLER.

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Représentants de l'administration : Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Emilie BRIAND, Delphine SOUAN, Séverine STOEHR, Sophie VAUTHIER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 590 : Finances : Approbation de l'excédent de fonctionnement capitalisé

L'approbation du compte Financier Unique de l'exercice 2024, fait apparaître un déficit d'investissement cumulé de – 63 355,51 €.

Considérant :

- le résultat d'investissement reporté de + 89 698,36 €
- le résultat d'investissement déficitaire de l'exercice 2024 de – 153 053,87 €
- les dépenses d'investissement engagées et non mandatées de – 50 368,24 €

Il est décidé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2024, d'affecter 113 723,75 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2025 et de reprendre le solde, soit + 530 215 €, au compte 002 « report de fonctionnement » sur l'exercice 2025.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 14/03/2025

Catherine GREIGERT



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 mars 2025

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Madame Elisabeth SCHNEIDER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Pierre BIHL (en visioconférence), Monsieur Jean-Claude BUFFA (en visioconférence), Monsieur Lucien MULLER.

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Représentants de l'administration : Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Emilie BRIAND, Delphine SOUAN, Séverine STOEHR, Sophie VAUTHIER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 591 : Finances : Approbation du Budget Primitif 2025

Le budget primitif 2025 s'appuie en partie les prévisions des orientations budgétaires, telles qu'esquissées lors des débats du 23 janvier 2025, mais avec une baisse de la subvention de la CeA passant ainsi, de 5 à 10 % (soit 60 k€ supplémentaire). Cette contrainte budgétaire, va réduire des crédits de la section de fonctionnement et annuler des projets d'investissement.

On rappelle que le **résultat excédentaire de l'exercice 2024 à 238 347,04 €** en section de fonctionnement et déficitaire à **- 153 053,87 €** en section d'investissement, ont été approuvés. Ces résultats viennent abonder l'excédent cumulé des exercices antérieurs de fonctionnement (643 k€) et d'un besoin d'investissement 63 k€).

Il est à préciser que les résultats au réel 2024 présentent des écarts avec les données du CFU en raison des restes à réaliser qui sont à reporter au budget primitif 2025.

Cette différence découle des éléments suivants :

- En section de fonctionnement, des analyses qui sont en cours (63 k€), ce qui porterait le résultat réel de l'exercice 2024 à un excédent de + 170 k€ € au lieu de + 238 k€.

- En section d'investissement en raison des projets d'applicatifs métiers (50 k€) ce qui porterait le résultat réel de l'exercice à un déficit 2024 de - 203 k€ au lieu de - 153 k€.

Le budget primitif 2025, se traduit par :

- la maîtrise des dépenses courantes,
- la prise en compte de l'activité opérationnelle avec la masse salariale des emplois contractuels non-permanents,
- une augmentation progressive du prix de vente journalier moyen pour gagner de la marge sur les coûts variables et abonder les recettes de fonctionnement,
- une baisse de 10% de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace (120 k€),
- une prévision de niveau élevé de recettes de fouilles,
- une stabilité de la subvention de diagnostic.

Le tableau ci-dessous, récapitule les propositions budgétaires par sections et chapitres pour 2025 :

BUDGET PRIMITIF 2025

Dépenses de fonctionnement	BP 2025 en €	BP/DM 2024 en €	Exécuté 2024 en €
Charges à caractère général (chapitre 011)	2 102 900,00	2 145 600,00	1 638 653,07
Frais du bâtiment, fournitures, matériels de chantier, frais déplacements, maintenances, honoraires, carburants (<u>dont 8 k€ de report 2024</u>)	882 900,00	925 600,00	641 171,96
Etudes et analyses (<u>dont 56 k€ de report 2024</u>)	220 000,00	220 000,00	205 072,46
Moyens de terrassement diagnostics	400 000,00	400 000,00	381 074,35
Moyens de terrassement fouilles	600 000,00	600 000,00	411 334,30
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	3 789 000,00	3 749 000,00	3 679 571,55
Charges diverses (chapitre 65) financières (chapitre 66) et spécifiques (chapitre 67)	158 100,00	145 400,00	137 014,33
Amortissements (chapitre 68)	650 000,00	680 000,00	602 718,78
Virement à la section d'investissement	45 000,00	220 000,00	/
Total mouvements	6 745 000,00	6 940 000,00	6 057 957,73
Recettes de fonctionnement	BP 2025 en €	BP/DM 2024 en €	Exécuté 2024 en €
Produits des opérations de fouilles (chapitre 70)	3 064 000,00	3 266 000,00	2 965 130,98
Subventions et dotations (chapitre 74)	2 693 200,00	2 808 505,00	2 850 878,29
CeA	1 080 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Adhésions membres SMO	6 250,00	5 250,00	5 250,00
Interreg	20 000,00	20 000,00	27 574,77
Diagnostics	1 476 950,00	1 468 255,00	1 468 255,40
Projets scientifiques (programmées, PCR)	25 000,00	40 000,00	74 798,12
Projets culturels et chantier des collections	85 000,00	75 000,00	75 000,00
Produits divers (chapitre 75)	117 585,00	119 903,29	114 385,59
Reprise des subventions transférables/neutralisation (chap. 77)	320 000,00	320 000,00	328 851,28

Remboursements sur rémunération (chapitre 64)	20 000,00	20 000,00	37 058,63
002 Excédent reporté	530 215,00	405 591,71	/
Total mouvements	6 745 000,00	6 940 000,00	6 296 304,77

Dépenses d'investissement	BP 2025 en €	BP/DM 2024 en €	Exécuté 2024 en €
Concessions, brevets et licences	3 000,00	5 000,00	/
Matériel et outillage techniques	29 000,00	23 500,00	26 827,90
Véhicules	/	73 000,00	63 178,14
Equipements informatiques	72 000,00	195 000,00	107 602,91
Mobilier	10 000,00	8 000,00	2 594,00
Travaux sur le bâtiment	9 000,00	16 000,00	/
Applicatifs métiers (dont 50 k€ de report 2024)	122 644,49	159 500,00	31 501,86
Reprise des subventions transférables	220 000,00	220 000,00	210 863,00
Remboursement de la dette	230 000,00	230 000,00	228 704,84
Neutralisation des amortissements	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Solde d'exécution 2024	63 355,51	/	/
Total mouvements	859 000,00	1 030 000,00	771 272,65
Recettes d'investissement	BP 2025 en €	BP/DM 2024 en €	Exécuté 2024 en €
Autofinancement (amortissements)	650 000,00	680 000,00	602 718,78
Produits des cessions	40 276,25	40 301,64	15 500,00
Subvention transférable Etat	10 000,00	/	/
Virement de la section de fonctionnement	45 000,00	220 000,00	/
Excédent de fonctionnement capitalisé	113 723,75 €	/	/
002 Excédent reporté	/	89 698,36	/
Total mouvements	859 000,00	1 030 000,00	618 218,78

La proposition budgétaire, toutes sections confondues, s'établit à **7,604 M €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à **6,8 M€**, le budget s'affiche comme stable dans l'ensemble des grandes lignes des chapitres budgétaires et en adéquation avec l'objectif de maîtrise des charges courantes.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges de personnel (chapitre 12) à 3,8 M€

La masse salariale et les charges de personnel représente plus de la moitié du budget de fonctionnement avec près de **3,67 M€**. Il est toujours prévu sur la base du socle des emplois permanents et un niveau médian d'une vingtaine d'emplois de renforts contractuels. Des modulations d'embauches peuvent intervenir en cours d'exercice avec les emplois saisonniers et les accroissements temporaires d'activité ; agents recrutés pour répondre aux besoins opérationnels qui s'accompagnent des recettes *ad hoc*.

Néanmoins, il faudra comme en 2024 prendre en compte le Glissement Vieillesse Technique « GVT » avec une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 1%.

Les autres lignes budgétaires des charges de personnel à **116 k€** concernent les versements aux œuvres sociales, aux participations de l'achat des tickets restaurant et de l'abonnement de domicile-travail (loi SRU).

Les charges à caractères générales (chapitre 11)

La plupart des inscriptions budgétaires de ce chapitre à hauteur d'environ **2,1 M€** sont stables dans les grandes lignes par rapport au budget 2024. Les principaux éléments concernent :

- les terrassements à **1 M €** : 2^e poste de dépenses de fonctionnement, il sera sur un niveau élevé pour les opérations de fouilles et leurs moyens de terrassement (600 k€) et avec une activité stable mais soutenue pour les moyens opérationnels des diagnostics (400k€),
- des études et des analyses qui affichent un montant de 165 k€ et qui sont complétées par les restes à réaliser de 55 k€ soit **220 k€**.

Les autres dépenses se répartissent à hauteur de **880 k€**, pour les frais de fonctionnement des unités (fournitures, supports de communication, matériels et équipements de chantier, ouvrages, abonnements, cotisations, maintenances informatiques, frais de télécommunication, honoraires, carburant et frais liés à la flotte automobiles), du bâtiment (consommation eau et électricité, réparations et contrats de maintenance, nettoyage des locaux et achat de petits équipements) à 749 k€.

Les frais de déplacements liés à l'activité des agents, le plan de formation (15 k€) et la taxe pour le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (10 k€) se montent à 131 k€.

La dotation aux amortissements et les charges de gestion courantes

La dotation aux amortissements est stable et s'élève désormais à **650 k€**.

Enfin, pour les autres charges de gestion courante, il a été prévu un montant de **157 k€** pour le remboursement des intérêts bancaires des prêts de la construction du bâtiment, les éventuels frais et commissions liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie et de la régularisation sur de la réémission de titres antérieurs (montant équilibré en recettes).

Le virement à la section d'investissement

Le besoin de virement à la section d'investissement est évalué à **45 k€**, en complément de la neutralisation partielle des amortissements du bâtiment.

Recettes de fonctionnement

Les prévisions s'établissent comme suit :

- Subvention de diagnostic :

Le montant de la subvention allouée par le Ministère de la Culture pour 2025 connaît une stabilité et s'établit à hauteur de **1,47 M€**.

- Contributions des membres :

La dotation de fonctionnement de la CeA, dont le vote interviendra le 14 mars, est attendue avec une réduction de 10% par rapport à 2024 soit une subvention de **1,08 M€** pour financer les missions de service public.

La contribution des membres du SMO viendra également abonder, à la marge, les recettes de fonctionnement à hauteur de **6 k€**.

- Participations de l'Etat :

L'Etat (DRAC) devrait subventionner à hauteur de **110 k€** les activités du CCE ainsi que les projets culturels et scientifiques portés par le syndicat. Pour ce qui concerne le CCE, la DRAC fait savoir, à ce stade, que le niveau de 70 k€ serait maintenu, alors que l'établissement sollicite une augmentation. Une demande de relèvement de la participation sera toutefois formalisée, tant pour mieux équilibrer le partenariat que pour faire face aux augmentations du coût du CCE en raison de la flambée du prix de l'électricité et des frais généraux impactés par l'inflation.

- Produit des fouilles préventives :

L'activité de fouilles préventives requiert un niveau élevé des recettes à plus de **3 M€**, avec une réalisation effective attendue de l'ordre de 2,8 M€ pour atteindre l'équilibre.

En 2025, une série d'études menées par les responsables d'opération se termineront progressivement, ce qui aura pour effet de libérer les capacités à soumissionner pour de nouveaux projets de fouilles.

L'objectif sera de conserver la compétitivité indispensable pour remporter les appels d'offres qui seront proposés dans un contexte de concurrence accrue.

- **Autres produits divers de gestion courante et reprise des subventions :**

La recette de **118 k€** correspond essentiellement à la régularisation de la part employeur à 50% de l'attribution des tickets restaurant aux agents, à des prestations extérieures d'analyses et d'études effectuées par les spécialistes et à la revente de l'énergie produite par les installations photovoltaïques.

L'inscription de la reprise des subventions transférables Etat, Région et CeA à **220 k€** ainsi que la neutralisation **partielle des amortissements à 100 k€** permettront d'équilibrer et de régulariser les écritures de reprise en dépenses d'investissement.

Une prévision de **20 k€** concerne le remboursement sur rémunération pour les agents en arrêt pour raisons médicales.

Le reversement de la CeA porteur du projet Interreg Rhin Supérieur « Promotion et valorisation des châteaux forts du Rhin Supérieur » sur la contribution de l'établissement au programme 2024 est estimé à **20 k€**.

L'incorporation du résultat de fonctionnement 2024 porte le cumulé à **530 k€** et qui a été déduit de 65K€ pour combler le déficit d'investissement cumulé. Il permet ainsi d'équilibrer les recettes à *pratiquement 6,8 M€*.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

Le budget des dépenses d'investissement atteindra **859 k€**. L'établissement va poursuivre le renforcement de son engagement dans le développement durable, la maîtrise de ses consommations énergétiques, l'acquisition et le remplacement d'équipements et le remboursement de la dette de la construction.

On retrouve ainsi, pour les dépenses :

Les éléments de la dette à **230 k€**, relatifs au remboursement du capital et qui découlent des emprunts de la construction du CCE, ainsi que l'inscription de la reprise des subventions transférables Etat, Région pour **220 k€** et qui s'équilibre en recettes de fonctionnement.

Des acquisitions pour **246 k€** portant sur :

- la poursuite et la mise à niveau de l'infrastructure informatique complétée de développements et applicatifs métiers pour 195 k€ (50 k€ de report 2024),
- des acquisitions pour 51 k€, relatives à des équipements techniques pour répondre aux besoins de l'activité des unités ou le remplacement des équipements en fin de vie ainsi que d'éventuelles améliorations sur le bâtiment.

La neutralisation des amortissements du bâtiment à hauteur de **100 k€** et le déficit cumulé du solde d'exécution négatif 2024 pour **63 k€**.

Pour les recettes d'investissement :

Les recettes d'amortissement à hauteur de **650 k€** couvrent l'essentiel des besoins d'investissement. Elles permettront d'intégrer à l'inventaire les amortissements des projets clos.

On pourra compter sur **40 k€** de produits de cessions d'immobilisations, comme la vente des véhicules et d'équipements informatiques, ainsi que d'éventuelles subventions de l'Etat sur des applicatifs métiers pour **10 k€**.

L'excédent de fonctionnement capitalisé, à **114 k€** et qui permettra d'absorber le solde d'exécution déficitaire et les reports d'investissement 2024.

Le virement de la section de fonctionnement de **45 k€** permettra d'équilibrer la section d'investissement et d'équilibrer les recettes à **859 k€**.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2025.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 14/03/2025

Catherine GREIGERT



EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 13 mars 2025

dans les locaux d'Archéologie Alsace

à Sélestat

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Mme Catherine GREIGERT.

Sont présents : Madame Catherine GREIGERT, Madame Elisabeth SCHNEIDER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Pierre BIHL (en visioconférence), Monsieur Jean-Claude BUFFA (en visioconférence), Monsieur Lucien MULLER.

Trois procurations de vote ont été données :

- De Monsieur Charles SITZENSTUHL à Madame Catherine GREIGERT
- De Monsieur Francis KLEITZ à Monsieur Jean-Claude BUFFA
- De Madame Muriel SCHMITT à Monsieur Marcel BAUER

Représentants de l'administration : Monsieur Christophe DUCHENE (Paierie CeA), Mesdames Emilie BRIAND, Delphine SOUAN, Séverine STOEHR, Sophie VAUTHIER, Messieurs Matthieu FUCHS, Cédric GIESSLER (AA).

Secrétariat de séance : Mme Carole DROUET.

N° 592 : Finances : Approbation de la neutralisation des amortissements

- Selon le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles D. 3321-3 complété par l'article L. 3332-2.
- Selon le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015.

L'instruction comptable M57 offre la possibilité d'introduire un dispositif spécifique pour permettre, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la neutralisation.

Il vise ainsi à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement 2025 (339 006 €) du bâtiment de l'établissement pour le montant de **100 000 €**, ce qui va constituer une opération d'ordre budgétaire se traduisant par :

1/ la constatation de l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement (dépense 68, recette au compte 28)

2/ la reprise de la quote-part des subventions reçues y afférentes (dépense au compte 139, recette au compte 777)

3/ la neutralisation de la part de l'amortissement à hauteur de 100 000 € (dépense au compte 198, recette au compte 77681)

La dotation aux amortissements inscrite au budget primitif 2025 est de 650 000 €, la part de la neutralisation à 100 000 € représente ainsi 15 % de la valeur amortissable des biens de l'actif.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Mme Catherine GREIGERT,

APPROUVE à l'unanimité la neutralisation des amortissements.

Pour extrait conforme :

La Présidente,



Certifié exécutoire au : 14/03/25

Catherine GREIGERT